

La CGT toujours à vos côtés

Malgré le changement de statut, de nom d'entreprise, de convention collective, la CGT et ses élus gardent le cap « **La défense des intérêts des travailleurs avant tout** ».

Cela commence par s'assurer de la bonne application par Solutions30 GSO de l'article 4121-1 du code du travail qui rappelle que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physiques et mentale des travailleurs... »

Lors de nos dernières délégations sur sites ou lors d'accompagnements de salariés, vous avez été nombreux, agents de terrains, de bureaux ou même cadres à nous exprimer un mal être au travail, une pression incessante pour la réalisation d'objectifs, un manque de repère et de sens dans l'organisation du travail...

Pour rappel, déjà en **juin 2023**, lors d'une commission santé sécurité et conditions de travail, la médecine du travail avait diligenté auprès de la direction une enquête sur les risques psycho-sociaux. Même si nous ne sommes pas dans le secret médical, il est facile à comprendre que vous avez été nombreux à l'époque à alerter les médecins lors de vos visites médicales.

Pour seule réponse à cette légitime demande, la direction a préféré mettre cette enquête demandée par la médecine du travail sous le tapis...

Une de ces enquête aurait coûté 60 000€ HT et l'autre 38 750 HT.

Ces dernières n'ayant pas été tenu pour cause de scission d'entreprise, à qui cette économie a-t-elle profitée? A l'amélioration des conditions de travail des salariés, à la directions, aux actionnaires du groupe ?

Cette année, en **juin 2024**, à la demande des élus CFDT, une réunion de CSE extraordinaire s'est tenue avec pour ordre du jour « l'environnement de travail affecte la santé physique et/ou mentale des salariés ».

Lors de cette réunion, après de longs débats, les élus CGT ont une fois de plus pris leurs responsabilités, et ont soumis à l'ensemble des autres élus un vote pour mettre en place une expertise des risques psycho-sociaux en vu de la gravités de la situation et en lien avec l'ordre du jour dont nous n'étions pas à l'origine.

Cette expertise a été validé avec 11 élus qui ont voté pour et 2 élus qui se sont abstenus.

Comme en 2023, la nouvelle direction de Solutions 30 GSO, ne voulant pas engager d'argent pour régler ces questions de santé, a décidé d'assigner les élus en leur nom propre au tribunal judiciaire pour faire invalider le vote du CSE. Suite à cette intimidation, lors du CSE du 5 juillet l'ensemble des élus CFDT et CFTC ont souhaité revoter pour annuler l'expertise et par ce fait ne pas reconnaître le mal-être au travail en donnant raison à la direction.

Jamais la CGT n'a cherché à imposer une enquête ou expertise aux autres élus du CSE. Elle n'a jamais cherché non plus à se faire de l'argent sur le dos de la santé des salariés. La CGT ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

MALGRÉ CES MANŒUVRES, NOTRE DÉTERMINATION RESTE INTACTE À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS POUR GAGNER AVEC VOUS SUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !!!

DS CGT : Sales Norbert 06 89 89 93 25 - Gaiola Yann 06 07 86 31 61 - cgt.solutions30.gso@gmail.com



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

